

SEANCE DU 08 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le huit avril, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Claude HUITEMA ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Charlotte FRÉLON ; Jean-Louis GUTIERRES ; Rachel JACQUET ; Jérôme LOUAULT ; Vincent LOUAULT ; Angel TURQUOIS. Conseillers ayant donné pouvoir : néant
Nombre de conseillers présents : 11	Excusés :
Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2014.	Absents : lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Nicole AUVRAY et Charlotte FRÉLON ont été élues secrétaires de séance.

Le précédent compte rendu du **02 avril 2014** est approuvé à l'unanimité.

I - DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION (DELIBERATION (N°17/2014))

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Maires et des Adjointes, et l'invite à délibérer.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance en date du 29 mars 2014, le nombre des adjoints a été fixé à 3 et qu'il avait ensuite été procédé à leur élection.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24 et R 2123-23,

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maxi de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes,

Considérant que la commune compte 244 habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- dit qu'à compter du 1^{er} avril 2014, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes titulaires d'une délégation est , dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

1^{er} Adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

2^{ème} Adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

3^{ème} Adjoint : 6,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

- décide que le Maire et les Adjointes bénéficieront des indemnités de fonctions maximales prévues à compter du 1^{er} avril 2014.

- dit que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- dit que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6531 et 6533 du budget principal en cours.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction brutes des maires et adjoints

FONCTION	NOM, PRENOM	Montant mensuel brut au 1 ^{er} avril 2014	Pourcentage indice 1015
Maire	FRELON Dominique	646.25 €	17%
1 ^{er} Adjointe	AUVRAY Nicole	250.90 €	6,6%
2 nd e Adjoint	HUITEMA Claude	250.90 €	6,6%
3 ^{eme} Adjointe	LETURGEON Elodie	250.90 €	6,6%

II - CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (DELIBERATION N° 18/2014)

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux les commissions communales suivantes.
Le Conseil Municipal en désigne les délégués.

COMMISSIONS	RESPONSABLE	TITULAIRE (S)
1 - FINANCES	Dominique FRELON	R. JACQUET E.LETURGEON P. DAUMAY N. AUVRAY
2 - VOIRIE	Jérôme LOUAULT	N. AUVRAY J.L.GUTIERRES A. TURQUOIS V. LOUAULT
3 - BATIMENTS -CIMETIERE - URBANISME	Jean-Louis GUTIERRES	C. FRELON P. DAUMAY V. LOUAULT
4 - ASSAINISSEMENT - HYDRAULIQUE	Jérôme LOUAULT	A TURQUOIS
5 - ORDURES MENAGERES	Rachel JACQUET	E LETURGEON C. HUITEMA
6 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – INDIVIDUEL	Claude HUITEMA	N. AUVRAY D. FRELON
7 - AFFAIRES SOCIALES	Charlotte FRELON	E LETURGEON P.DAUMAY R. JACQUET
8 - SPORTS ET LOISIRS SECURITE	Angel TURQUOIS	J.L. GUTIERRES
9 - - INFORMATION ET COMMUNICATION	Patrick DAUMAY	C HUITEMA J.L GUTIERRES N. AUVRAY
10 - CHEMINS DE RANDONNEE	Jérôme LOUAULT	J.L. GUTIERRES C HUITEMA N. AUVRAY
11- SYNDICAT D'INITIATIVE DE PAULMY	Dominique FRELON	J.L. GUTIERRES V.LOUAULT C FRELON N. AUVRAY

III- DESIGNATION DES DELEGUES CHARGES DE REPRESENTER LA COMMUNE DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX AUXQUELS ELLE ADHERE (DELIBERATION N° 19/2014)

En préambule, il est précisé que le SMICTOM a disparu, il ne subsiste que des délégués de la C.C.T.S. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison du renouvellement du Conseil municipal il y a lieu de procéder à l'élection des délégués représentants la commune au sein des syndicats intercommunaux.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a élu

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
S.I.V.O.M DE LIGUEIL	Claude HUITEMA Nicole AUVRAY	Dominique FRELON
Syndicat Intercommunal du Collège du GRAND PRESSIGNY	Charlotte FRELON Rachel JACQUET	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE	Angel TURQUOIS Vincent LOUAULT	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRANSPORT DU SUD LOCHOIS	Angel TURQUOIS Patrick DAUMAY	Elodie LETURGEON Dominique FRELON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ASSAINISSEMENT DES TERRES HUMIDES	Jérôme LOUAULT Vincent LOUAULT	
SYNDICAT SCOLAIRE DU PAYS PRESSIGNOIS	Rachel JACQUET Charlotte FRELON	Dominique FRELON Nicole AUVRAY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TOURAINE DU SUD	Dominique FRELON	Nicole AUVRAY
ASSOCIATION TOURISME LOCHOIS S.A.T.E.S.E. (Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Service des Eaux d'Indre-et-Loire)	Claude HUITEMA	Nicole AUVRAY
S.I.E.I.L. : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ	Claude HUITEMA	Dominique FRELON
OFFICE DE TOURISME DU GRAND PRESSIGNY	Jean-Louis GUTIERRES Nicole AUVRAY	Elodie LETURGEON
ASSOCIATION TOURISME LOCHOIS	Nicole AUVRAY Jean-Louis GUTIERRES	Elodie LETURGEON
C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale)	<u>Elue</u> : Rachel JACQUET	<u>Agent</u> : Sylvie NAVARRO

CORRESPONDANT DEFENSE : Sylvie NAVARRO

IV- ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

a. Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)

En préambule, le vote à main levée est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal élit M. Dominique FRÉLON, maire, Mme Elodie LETURGEON, 3^{ème} adjointe, Melle Charlotte FRÉLON, conseillère municipale, Mme Rachel Jacquet, conseillère municipale, et M. Patrick DAUMAY, conseiller municipal, pour représenter la commune de PAULMY au sein du conseil d'administration du C.C.A.S.

Il est précisé que la fréquence des réunions est de l'ordre de 2/an.

b. Commission communale des impôts directs

Disposant de deux mois après son élection, le conseil municipal décide de reporter les nominations du maire ou de son représentant et des six commissaires à la prochaine réunion du conseil municipal.

V- ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (DELIBERATION N°20/2014)

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la commission d'appel d'offres a un caractère permanent et est présidée par le maire, président de droit, ou son représentant,

Considérant que le conseil a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à main levée, de trois membres titulaires ainsi que de trois suppléants.

Liste 1 unique : MM. et M^{me} AUVRAY Nicole, LOUAULT Jérôme, GUTIERRES Jean-Louis, membres titulaires,

MM. et M^{me} LETURGEON Elodie, TURQUOIS Angel, DAUMAY Patrick, suppléants.

Il est ensuite procédé au vote à main levée : Nombre de votants : 11

Abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11
3

Sièges à pourvoir :

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : $11/3 = 3,67$

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste 1	11	3	0	0	3

Sont ainsi déclarés élus à l'unanimité :

MM. et M^{me} AUVRAY Nicole, LOUAULT Jérôme, GUTIERRES Jean-Louis, membres titulaires,

MM. et M^{me} LETURGEON Elodie, TURQUOIS Angel, DAUMAY Patrick, suppléants.

pour constituer, avec M. le Maire, président de droit, ou son représentant, la commission d'appel d'offres.

Prend acte que, conformément à l'article 22-III du Code des Marché Publics , il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

Prend acte également, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ;

Prend acte que, conformément à l'article 22-IV du Code des marchés publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le président a voix prépondérante.

VI- QUESTIONS DIVERSES

- a. L'ensemble des membres décide, à l'unanimité, que les convocations aux réunions du conseil municipal soient transmises par courrier électronique et que le compte-rendu de la précédente réunion soit jointe à cette convocation de manière à pouvoir en prendre connaissance avant signature.
- b. Le syndicat d'initiative ayant sollicité une aide à la préparation de sa prochaine manifestation du 12 avril prochain, des volontaires se proposent pour :
- c. Aide à la mise place de la salle : Vincent LOUAULT, Patrick DAUMAY et Jean-Louis GUTIERRES à partir de 09h30 le matin,
- d. Aide à la préparation culinaire : Nicole AUVRAY, Charlotte FRÉLON et Elodie LETURGEON à partir de 14h00 l'après-midi .
- e. Un état des routes succinct pour les travaux à prévoir sur 2014 nous a été transmis par le précédent conseil municipal. La commission voirie en prendra connaissance pour établir les priorités et proposer les actions prioritaires qui feront l'objet de délibérations lors des prochaines réunions de conseil municipal.
- f. Le Conseil Général nous a informés par courrier de la mise en place d'une circulation alternée sur le RD60 entre les PR 3 et 3.4 (carrefour nord de la Royauté) les 17 et 18 avril 2014.
- g. Le projet du parking municipal au niveau du cimetière (40 places, voie piétonne, environnement paysagé, pas d'évacuation des eaux de ruissèlement ni d'entrée au cimetière à proximité) initié par le précédent conseil municipal a fait l'objet de 3 devis de travaux compris entre 34 000€ et 42 000€, sachant que le terrain a déjà été acquis par la commune.

Une demande de subvention de 7500 € est d'ores et déjà établie.

La décision est ajournée et la reprise de ce projet confiée aux deux commissions bâtiments et voirie pour étude complète et, le cas échéant, mise en œuvre d'une consultation dans le respect des procédures.

- h. Le projet de création de 2 logements communaux dans l'ancienne salle de classe et l'actuelle salle des associations, également initié par le précédent conseil municipal a d'ores et déjà fait l'objet d'une pré-étude et le permis de construire a été reçu ce matin même. Le conseil municipal décide d'ajourner, pour l'instant, sa décision de poursuivre ce projet : il souhaite examiner dans le détail l'étude technique et le plan de financement.

M. Claude JULIEN avait adressé une demande écrite de logement à la mairie : il conviendra de l'informer de l'ajournement de ce projet.

- i. Travaux de rénovation en cours sur le logement municipal existant :
- j. La réception provisoire est intervenue le 19 mars dernier avec un certain nombre de réserves qui devaient être levées pour le 26 mars 2014. Or, les travaux n'ont absolument pas avancés depuis le 19 mars. Le point le plus critique concerne les travaux de chauffage et plomberie qui ne semblent pas être suivis de façon sérieuse.
- k. Le maître d'œuvre a été convoqué ce matin : il s'est engagé à faire réaliser les travaux dans la semaine qui vient et rendez-vous a été pris pour une réception définitive le mercredi 16 mars à 10h00.
- l. La location sera possible dès que le parfait achèvement sera prononcé.
- m. Il a été décidé d'une présence quotidienne du maire et/ou de ses adjoints pour l'ouverture du courrier conjointement avec la secrétaire de mairie lorsqu'elle est présente.

- n. Une fiche de poste sera établie dans les prochains mois avec chacun des trois salariés municipaux de manière à préciser et, le cas échéant, clarifier l'ensemble de leurs fonctions.
- o. La secrétaire de mairie ayant déposé sa démission de la régie photocopie, il est décidé de maintenir le service uniquement aux administrés de notre commune en accordant la gratuité dans la limite du raisonnable, soit environ 5 copies maximum par foyer et par an.
- p. La secrétaire de mairie est en congés payés (16 jours annuels) du 22 avril au 03 mai prochain. Prévoir affichage des coordonnées téléphoniques des personnes disponibles pendant son absence.
- q. La gendarmerie nous a adressé, comme chaque année, une demande de prêt de tables et de chaises pour son repas de 170 personnes du 14 juin prochain au château de PAULMY : nous convenons de prêter uniquement les tables sur tréteaux, les chaises pliantes et les bancs et nous les autorisons à occuper le site du plan d'eau dans la journée.
- r. Le comité des fêtes de BOURNAN nous informe du passage d'un rallye touristique sur notre commune le dimanche 18 mai prochain. Nous convenons de faire ouvrir l'église par Gilbert SIGNORET de 09h00 à 18h00.
- s. Dominique FRÉLON nous informe, suite à une réunion du syndicat intercommunal scolaire :
 - D'une prochaine fermeture de classe primaire (moyenne d'élèves de 21,2 au lieu des 22,8 requis)
 - Du départ d'une classe de 27 élèves en 2015 qui pourrait entraîner la fermeture d'une classe en 2015.
- t. Elodie LETURGEON pose la question du refus du maire de ne pas signer les dérogations pour scolarisation ailleurs qu'au GRAND PRESSIGNY : il s'avère que, par principe, depuis la constitution du RPI aucun maire ne signe de dérogation dans le but de ne pas accélérer plus encore la délocalisation scolaire.
- u. Cérémonie de commémoration du 08 mai prévue à 11h00 : montée au monument aux morts puis vin d'honneur à la salle des associations. Prévoir une inscription pour ceux qui souhaitent participer au repas à CUSSAY (participation de 30,00 €).
- v. Il est prévu une visite de l'ensemble des bâtiments communaux par le conseil municipal le mercredi 23 avril 2014 à 18h30.
- w. Il est envisagé d'organiser une réunion publique d'information aux administrés avant les vacances d'été.
- x. Date de prochaine réunion de conseil municipal : **jeudi 15 mai à 20h00**

Récapitulatif des délibérations de séance :

Délibération n° 18 /2014 : Commissions communales : désignation des délégués

Délibération n° 19 /2014: Elections des délégués aux commissions intercommunales

Délibération n° 20 /2014 : Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Nicole AUVRAY, 1 ^{ère} adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	
Claude HUITEMA, 2 ^{ème} adjoint		Jérôme LOUAULT, conseiller	
Elodie LETURGEON, 3 ^{ème} adjointe		Vincent LOUAULT, conseiller	
Patrick DAUMAIS, conseiller		Angel TURQUOIS, conseiller	
Charlotte FRÉLON, conseillère			